



Gouvernement du Comté de Wake

Avis sur les pratiques en matière de protection de la vie privée

Entrée en vigueur :	14/04/2003	Révisé le :	13/02/2026
---------------------	------------	-------------	------------

CET AVIS DÉCRIT COMMENT LES INFORMATIONS MÉDICALES VOUS CONCERNANT PEUVENT ÊTRE UTILISÉES ET DIVULGUÉES ET COMMENT VOUS POUVEZ ACCÉDER À CES INFORMATIONS. VEUILLEZ L'EXAMINER ATTENTIVEMENT

NOUS SOMMES TENUS PAR LA LOI DE PROTÉGER LES INFORMATIONS MÉDICALES VOUS CONCERNANT

Nous sommes tenus par la loi de protéger la confidentialité des informations médicales vous concernant et permettant de vous identifier. Nous sommes également tenus de vous remettre cet avis concernant nos pratiques de protection de la vie privée, qui explique nos obligations légales et vos droits concernant vos informations médicales. Nous devons respecter les pratiques en matière de protection de la vie privée qui sont décrites dans le présent avis tant qu'il est en vigueur.

Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à nos pratiques en matière de confidentialité et aux conditions du présent avis à tout moment, à condition que ces modifications soient autorisées par la loi applicable. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à nos pratiques en matière de protection de la vie privée et aux conditions de notre avis, qui s'appliquent à toutes les informations médicales que nous conservons, y compris celles que nous avons créées ou reçues avant d'apporter ces modifications. Avant d'apporter une modification importante à nos pratiques en matière de protection de la vie privée, nous modifierons le présent avis et mettrons le nouvel avis à disposition sur demande.

Vous pouvez demander une copie de notre avis à tout moment. Si vous avez des questions sur les informations contenues dans le présent avis ou sur nos politiques, procédures ou pratiques en matière de protection de la vie privée, vous pouvez contacter notre responsable de la protection de la vie privée au (919) 856-5643.

COMMENT NOUS POUVONS UTILISER ET DIVULGUER DES INFORMATIONS MÉDICALES VOUS CONCERNANT DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

Nous utilisons et divulguons des informations de santé vous concernant à des fins de traitement, de paiement et d'opérations de soins de santé. Les exemples cités sont donnés à titre d'illustration et ne sont pas exhaustifs.

TRAITEMENT : Nous pouvons utiliser ou divulguer vos informations de santé à un médecin ou à un autre prestataire de soins de santé qui vous traite. Par exemple, vos informations médicales peuvent être transmises à un autre professionnel de santé vers lequel vous avez été orienté afin de garantir que celui-ci dispose des informations nécessaires pour établir un diagnostic ou vous traiter.



Gouvernement du Comté de Wake

Avis sur les pratiques en matière de protection de la vie privée

Entrée en vigueur :	14/04/2003	Révisé le :	13/02/2026
---------------------	------------	-------------	------------

PAIEMENT : Nous pouvons utiliser et divulguer vos informations médicales afin d'obtenir le paiement des prestations que nous vous fournissons. Par exemple, nous pouvons divulguer vos informations de santé à votre régime d'assurance maladie afin d'obtenir l'approbation d'une procédure.

OPÉRATIONS DE SOINS DE SANTÉ : Nous pouvons utiliser et divulguer vos informations de santé dans le cadre de nos activités de soins de santé. Par exemple, nous pouvons divulguer vos informations de santé à des fins de gestion de cas. Les opérations de soins de santé peuvent inclure des activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité, l'examen des compétences ou des qualifications des professionnels de santé, l'évaluation des performances des praticiens et des prestataires, la mise en œuvre de programmes de formation, l'accréditation, la certification, l'octroi de licences ou délivrance de titres et certificats.

ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LA SANTÉ : Le Comté de Wake participe à l'échange d'informations sur la santé en Caroline du Nord, connu sous le nom de NC HealthConnex. NC HealthConnex est un réseau informatique sécurisé destiné aux médecins, infirmières, pharmaciens et autres professionnels de santé afin de partager des informations médicales susceptibles d'améliorer la qualité des soins que vous recevez. La participation à NC HealthConnex peut conduire à de meilleurs soins, à un service plus rapide et à une amélioration de la sécurité et du coût des soins. Si vous ne souhaitez pas que le Comté de Wake partage vos informations avec NC HealthConnex, vous devez agir et vous désinscrire en soumettant un formulaire à la North Carolina Health Information Exchange Authority (Autorité chargée de l'échange d'informations sur la santé en Caroline du Nord). Même si vous choisissez de ne pas participer à NC HealthConnex, le Comté de Wake est tenu par la loi de soumettre à NC HealthConnex certaines informations relatives à Medicaid et/ou à d'autres fonds publics. Si vous êtes mineur, les prestataires et/ou le personnel avec lesquels vous travaillez vous aideront à soumettre le formulaire de non-participation. Des informations supplémentaires sur NC HealthConnex et sur la non-participation sont disponibles à l'adresse : <https://hiea.nc.gov>.

VOTRE AUTORISATION : Sauf autorisation écrite de votre part, nous ne pouvons pas utiliser ou divulguer vos informations de santé pour d'autres raisons que celles décrites dans le présent avis. Outre l'utilisation de vos informations de santé à des fins de traitement, de paiement ou d'opérations de soins de santé, vous pouvez nous autoriser par écrit à utiliser vos informations de santé ou à les divulguer à quiconque, quelle qu'en soit la raison. Si vous nous donnez une autorisation, vous pouvez la révoquer par écrit à tout moment. Votre révocation n'affectera pas l'utilisation ou la divulgation permise par votre autorisation pendant qu'elle était en vigueur.



Gouvernement du Comté de Wake

Avis sur les pratiques en matière de protection de la vie privée

Entrée en vigueur :	14/04/2003	Révisé le :	13/02/2026
---------------------	------------	-------------	------------

NOTES DE PSYCHOTHÉRAPIE : La plupart des utilisations et des divulgations de notes de psychothérapie nécessitent une autorisation écrite de votre part. Vous pouvez vous renseigner sur les utilisations et divulgations spécifiques des notes de psychothérapie autorisées sans votre consentement.

INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DES TROUBLES LIÉS À L'UTILISATION DE SUBSTANCES : Nous pouvons recevoir ou conserver des dossiers de traitement des troubles liés à l'usage de substances psychoactives (« SUD ») provenant de certains programmes ou activités liés à l'éducation, la prévention, la formation, le traitement, la réadaptation ou la recherche en matière d'abus de substances psychoactives, qui sont protégés en vertu du titre 42 du Code of Federal Regulations (CFR). Partie 2 (« Programme de la partie 2 »). Si nous recevons ou conservons vos dossiers provenant d'un programme de la partie 2 conformément à un consentement général que vous avez donné au programme de la partie 2 autorisant l'utilisation et la divulgation de vos dossiers du programme de la partie 2 à des fins de traitement, de paiement ou d'opérations de soins de santé, nous pouvons utiliser et divulguer ces dossiers à des fins de traitement, de paiement et d'opérations de soins de santé comme décrit dans le présent avis, sous réserve des mêmes droits, restrictions et protections. Toutefois, si nous recevons ou conservons vos dossiers relatifs au programme de la partie 2 conformément à un consentement écrit spécifique que vous nous avez fourni ou que vous avez fourni à un autre tiers, nous n'utiliserons et ne divulguerons ces dossiers que dans la mesure expressément autorisée par ce consentement. Toute information médicale protégée contenue dans un dossier SUD qui a été divulguée peut faire l'objet d'une nouvelle divulgation. Nous n'utiliserons ni ne divulguerons vos dossiers relatifs au programme de la partie 2, ni ne témoignerons ou fournirons de preuves décrivant les informations contenues dans ces dossiers, dans le cadre d'une procédure civile, pénale, administrative ou législative menée à votre encontre par une autorité fédérale, étatique ou locale, sauf si cette utilisation ou divulgation est expressément autorisée par votre consentement écrit ou par une décision de justice rendue après vous en avoir informé.

COLLECTE DE FONDS : Vous avez le droit de refuser de recevoir des communications relatives à la collecte de fonds.

INFORMATIONS GÉNÉTIQUES : Vos informations génétiques ne seront pas utilisées ou divulguées à des fins de souscription.

VENTE D'INFORMATIONS MÉDICALES : toute utilisation ou divulgation constituant une vente d'informations médicales est interdite sans votre autorisation.

DIVULGATIONS À VOUS, À VOTRE FAMILLE, OU À VOS AMIS : Nous devons vous divulguer les informations relatives à votre santé conformément à la section Droits des patients du présent avis. Nous pouvons divulguer vos informations médicales à un



Gouvernement du Comté de Wake

Avis sur les pratiques en matière de protection de la vie privée

Entrée en vigueur :	14/04/2003	Révisé le :	13/02/2026
---------------------	------------	-------------	------------

membre de votre famille, un ami ou toute autre personne dans la mesure nécessaire pour faciliter vos soins médicaux ou le paiement de vos soins médicaux, mais uniquement si vous nous y autorisez.

PERSONNES IMPLIQUÉES DANS VOS SOINS : Nous pouvons utiliser ou divulguer des informations sur la santé pour informer ou aider d'autres personnes à informer un membre de votre famille, votre représentant personnel ou une autre personne responsable de vos soins, de votre emplacement, de votre état général ou de votre décès. Si vous êtes présent, nous vous donnerons la possibilité de vous opposer à de telles divulgations de vos informations de santé avant l'utilisation ou la divulgation de ces informations. En cas d'incapacité ou d'urgence médicale, nous divulguerons les informations relatives à votre santé sur la base de notre jugement professionnel selon lequel cette divulgation est directement liée à l'implication de cette personne dans vos soins de santé. Nous ferons également appel à notre jugement professionnel et à notre expérience pour prendre les décisions qui servent au mieux vos intérêts lorsqu'il s'agit d'autoriser une personne à venir chercher des ordonnances, des fournitures médicales, des radiographies ou d'autres types d'informations médicales similaires.

COMMERCIALISATION DES SERVICES LIÉS À LA SANTÉ: L'utilisation ou la divulgation d'informations sur la santé à des fins de marketing nécessite votre autorisation écrite.

EXIGÉE PAR LA LOI : Nous pouvons utiliser ou divulguer vos informations de santé lorsque la loi nous y oblige.

ABUS OU NÉGLIGENCE : Nous pouvons divulguer vos informations médicales aux autorités compétentes si nous avons des raisons de croire que vous êtes victime d'abus, de négligence, de violence domestique ou d'autres crimes. Nous pouvons divulguer vos informations de santé dans la mesure nécessaire pour éviter une menace grave pour votre santé ou votre sécurité ou pour la santé ou la sécurité d'autres personnes.

SÉCURITÉ NATIONALE : Nous pouvons divulguer aux autorités militaires les informations sur la santé du personnel des forces armées dans certaines circonstances. Nous pouvons divulguer à des fonctionnaires fédéraux autorisés les informations médicales nécessaires à des activités légales de renseignement, de contre-espionnage et autres activités liées à la sécurité nationale. Nous pouvons divulguer à des établissements pénitentiaires ou à des agents chargés de l'application de la loi ayant la garde légale des informations médicales protégées d'un détenu ou d'un patient dans certaines circonstances.

RAPPELS DE RENDEZ-VOUS : Nous pouvons utiliser ou divulguer vos informations de santé pour vous fournir des rappels de rendez-vous (tels que des messages vocaux, des cartes postales ou des lettres).



Gouvernement du Comté de Wake

Avis sur les pratiques en matière de protection de la vie privée

Entrée en vigueur :	14/04/2003	Révisé le :	13/02/2026
---------------------	------------	-------------	------------

DROITS DES PATIENTS

ACCÈS : Vous avez le droit de consulter ou d'obtenir des copies des informations relatives à votre santé, à quelques exceptions près. Vous pouvez nous demander de vous fournir des copies dans un format autre que des photocopies. Nous utiliserons le format que vous avez demandé, sauf si nous ne pouvons pas le faire dans la pratique. Vous devez faire cette demande par écrit pour obtenir l'accès à vos informations de santé. Vous pouvez obtenir un formulaire de demande d'accès auprès de votre prestataire de soins. Nous pouvons vous facturer des frais raisonnables basés sur les coûts pour des dépenses telles que les copies et le temps de travail du personnel. Pour plus de détails sur les cas où cette demande peut être refusée, veuillez vous adresser à votre prestataire de soins.

COMPTABILITÉ DES DIVULGATIONS : Vous avez le droit de recevoir une liste des cas dans lesquels nous ou nos associés ont divulgué vos informations de santé à des fins autres que le traitement, le paiement, les opérations de soins de santé et certaines autres activités au cours des 6 dernières années, mais pas avant le 14 avril 2003. Si vous demandez cette comptabilité plus d'une fois au cours d'une période de 12 mois, nous pouvons vous facturer des frais raisonnables, basés sur les coûts, pour répondre aux demandes supplémentaires.

RESTRICTION : Vous avez le droit de nous demander d'imposer des restrictions supplémentaires à l'utilisation ou à la divulgation de vos informations de santé. Sauf dans le cas de paiement de votre poche tel que décrit ci-dessous, nous ne sommes pas tenus d'accepter ces restrictions supplémentaires, mais si nous le faisons, nous respecterons notre accord (sauf en cas d'urgence).

PAIEMENT DE VOTRE POCHE : Si vous payez de votre poche l'intégralité d'un service ou d'un article en question, vous avez le droit de demander que nous limitions la divulgation de vos informations de santé relatives à ce service ou à cet article à des fins de paiement ou d'opérations de soins de santé. Nous devons nous conformer à cette demande, à moins que la divulgation ne soit autrement requise par la loi. Vous devez demander des restrictions supplémentaires et payer de votre poche l'intégralité des frais pour restreindre la divulgation des soins de suivi.

COMMUNICATION ALTERNATIVE : Vous avez le droit de demander que nous communiquions avec vous au sujet de vos informations médicales par d'autres moyens ou à d'autres endroits. {Vous devez faire votre demande par écrit.} Votre demande doit préciser les autres moyens ou endroits et fournir une explication satisfaisante sur la manière dont les paiements seront traités dans le cadre des autres moyens ou endroits que vous demandez.



Gouvernement du Comté de Wake

Avis sur les pratiques en matière de protection de la vie privée

Entrée en vigueur :	14/04/2003	Révisé le :	13/02/2026
---------------------	------------	-------------	------------

AMENDEMENT : Vous avez le droit de nous demander de modifier vos informations de santé. (Votre demande doit être formulée par écrit et expliquer pourquoi les informations doivent être modifiées). Nous pouvons refuser votre demande dans certaines circonstances.

AVIS ÉLECTRONIQUE : Si vous recevez cet avis sur notre site web ou par courrier électronique (email), vous avez le droit de le recevoir sous forme écrite sur demande.

NOTIFICATION DE VIOLATION : Vous avez le droit d'être informé si nous déterminons qu'une violation de vos informations médicales a eu lieu.

QUESTIONS ET RÉCLAMATIONS

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur nos pratiques en matière de confidentialité ou si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez contacter votre prestataire de soins de santé ou le responsable de la confidentialité du Comté de Wake au (919) 856-5643.

Si vous craignez que nous ayons violé vos droits à la vie privée, ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision que nous avons prise concernant l'accès à vos informations médicales ou en réponse à une demande que vous avez faite pour modifier ou restreindre l'utilisation ou la divulgation de vos informations médicales, ou pour que nous communiquions avec vous par d'autres moyens ou à d'autres endroits, vous pouvez nous adresser une réclamation en utilisant les coordonnées indiquées à la fin du présent avis. Vous pouvez également déposer une plainte écrite auprès du ministère américain de la Santé et des Services Sociaux. Nous vous fournirons l'adresse à laquelle vous pouvez adresser votre plainte au ministère américain de la Santé et des Services Sociaux, sur simple demande.

Nous soutenons votre droit à la confidentialité de vos informations de santé. Nous n'exercerons aucune forme de représailles si vous décidez de déposer une plainte auprès de nous ou du ministère américain de la Santé et des Services Sociaux.